

CHUZELLES

informations



Juillet – août 2005

n° 79

Le mot du maire....



L'heure de la rentrée a sonné, entraînant dans son sillon certains changements de fonctionnement dont j'ai fait part aux élèves et aux parents présents dans la cour de l'école élémentaire le jour de la rentrée :

- ♦ tout d'abord la fin du mois d'août a vu le démarrage des travaux d'extension de l'école élémentaire avec l'installation de sanitaires provisoires, la démolition des anciens et les premiers terrassements.
- ♦ le mardi 6 septembre, un premier repas proposé par la cuisine centrale de Vienne, selon la formule dite de liaison froide, a été servi au restaurant scolaire. La commission municipale suivra cette opération tout au long de l'année.

La rentrée scolaire s'est effectuée dans le calme et la sérénité. Bienvenue à nos nouveaux enseignants.

Un petit retour en arrière nous permet de constater que, durant cette pause estivale, nombre de travaux ont été engagés afin de profiter de la disponibilité de nos locaux.

Un remerciement particulier :

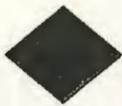
- ♦ aux artisans qui ont su se rendre disponibles afin d'assurer les réparations et les travaux d'entretien nécessaires
- ♦ à notre personnel communal et aux jeunes: Céline, Julien, Pierre-Mickaël, Guillaume, Jimmy, Coralie, Dorianne.
- ♦ enfin à Marie-Thérèse ODRAT, qui a su reprendre les dossiers, coordonner et planifier les interventions de chacun.

Le centre aéré fonctionnera les mercredis dans une partie des locaux de l'école maternelle. En effet sur demande des élus la PMI (Protection Maternelle Infantile) s'est rendue sur place pour examiner les diverses possibilités offertes dans certains de nos bâtiments communaux. A ce jour, notre maternelle a reçu un avis favorable pour recevoir les enfants se situant dans la tranche d'âge 4/6 ans.

Cependant, cette occupation des locaux utilisés quotidiennement durant la scolarité entraîne une cohabitation entre les activités scolaires et périscolaires. Aussi, une concertation a été engagée avec le centre, la directrice de l'école, le personnel communal et les élus. Afin de respecter les contraintes de sécurité, de propreté et d'entretien (nettoyage permanent, réparations, interventions extérieures...) les locaux de l'école maternelle seront mis à disposition sous conditions.

D'autre part, une réflexion avec les élus des autres communes est en cours afin de trouver la solution la mieux adaptée pour tous ; il est évident que l'utilisation de locaux scolaires engendre des difficultés communes à toutes les écoles de la Vallée de la Sévenne. Cependant, l'expérience de l'école de Serpaize cet été est un exemple concluant qui nous permet d'envisager des solutions communes.

Enfin, je vous invite à la traditionnelle journée de nettoyage de notre commune qui se déroulera le samedi 1^{er} octobre 2005.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2005

L'an deux mille cinq, le vingt six août, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 août 2005

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, NAVARRO, ALLARD, CAMUZET, CASTRO,
Mmes : TERRIER, CARRET, MOREL, ODRAT, AURIC, SYLVAIN

EXCUSES : A. GODET
D. BROUZES donne procuration à M. MOREL
R. PRAS donne procuration à M.T. CARRET

ABSENT : G. DI RUZZA
J. MIELCZAREK

SECRETAIRE : M. MOREL

La séance est ouverte à 20 heures 15.

Approbation compte rendu du conseil municipal du 22 juin 2005 :

Le compte rendu du conseil municipal du 22 juin 2005 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

N°37 : Aide exceptionnelle CCAS :

Lors de la séance du Conseil Municipal du 22 avril 2005, une proposition d'aide exceptionnelle avait été évoquée par la commission du C.C.A.S..

Un montant de 250 € est proposé.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

N°38 : Aide exceptionnelle CCAS :

La commission du CCAS s'est réunie le 06 juillet 2005 pour étudier une demande d'aide exceptionnelle. Un montant de 213 € est proposé.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

N°39 : Extension école :

assainissement : lancement de la consultation pour un marché à procédure adaptée :

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'afin de réaliser les travaux d'assainissement liés à l'extension du groupe scolaire, il y a lieu de procéder au lancement de la consultation par un marché à procédure adaptée et d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu par la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne tout pouvoir au maire ou à l'adjoint délégué pour lancer la procédure de consultation pour un marché à procédure adaptée et signer le marché avec le titulaire qui sera retenu par la commission d'appel d'offres et tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

N°40 : Extension école :

Approbation choix de la commission d'appel d'offres et autorisation au maire pour signature des marchés : annule et remplace la délibération n°31 : Une erreur matérielle s'est glissée dans le montant total des lots, il y a donc lieu de lire la délibération suivante :

Suite à la réunion de la Commission d'appel d'offres du 09 juin 2005 pour l'ouverture des plis, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la validation des offres :

N°	Désignation lot	Entreprises retenues	TOTAL TTC Tranche ferme
1	Gros oeuvre	SEGURA	408 614.33 €
2	Charpente Couverture Zinguerie	Charpentiers du Sonnay	52 728.29 €
3	Menuiserie alu Fermetures métaillerie	BONIN	97 458.33 €
4	Menuiserie bois	TINENA	29 368.98 €
5	Doublages Cloisons Peinture	FORISSIER	50 711.12 €
6	Carrelages Revêtements	SIAUX	26 253.28
7	Plafonds suspendus	DECO SERVICE	17 165.23 €
8	Sois minces	CLEMENT DECOR	6 077.59 €
9	Chauffage VMC Plomberie	PELLET	44 507.08 €
10	Electricité	G.R.P. Reynaud Paligot	44 545.85 €
	TOTAL		777 430.06 €

Options: Lot 9: 1841.84€
Lot 10: 92.09€

Après diverses explications, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de la commission d'appel d'offres et donne tout pouvoir au Maire ou à l'adjoint délégué pour la signature du marché et de tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

N°41 : PARFER : Cotisation annuelle :

La commune est adhérente à l'association PARFER et à ce titre verse une cotisation annuelle. Au titre de l'année 2005, une modification des tarifs a eu lieu au cours de l'assemblée générale du 26 mai 2005 à Communay. La cotisation de Chuzelles passe donc de 0,10 € à 0,13 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité l'augmentation de la cotisation de Chuzelles à l'association PARFER qui s'élève à 0,13 € par habitant.

N°42 : Convention cadre de partenariat commune et CNFPT :

Monsieur le maire donne lecture d'une proposition de convention cadre de partenariat à signer entre la commune et le CNFPT (Centre National de formation

de la Fonction Publique Territoriale) délégation régionale Rhône-Alpes Grenoble.

Afin de compléter son offre de formation, le CNFPT a du augmenter et diversifier les actions de formation donnant lieu à une contribution financière de la collectivité, hors cotisation : actions intras ou inter intra, journées d'études, formations catalogue pour lesquelles une participation financière est prévue (bureautique, habilitations...).

Cette convention cadre est signée pour une durée d'un an et est renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer la convention cadre de partenariat entre la commune et le CNFPT, ainsi que tout document et toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

N°43 : Tarif ticket repas au restaurant scolaire année 2005-2006

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'arrêté du 5 juillet 2005, paru au Journal Officiel du 13 juillet 2005, fixant le taux moyen d'augmentation des cantines scolaires aux élèves de l'enseignement public à 2.2% pour l'année scolaire 2005-2006.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer cette augmentation, le coût du ticket repas sera donc de 3.38 € applicable à partir du 2 septembre 2005 et pour toute l'année scolaire 2005-2006.

Par ailleurs, le Conseil Municipal souhaite maintenir l'application d'une majoration de 10 % pour non respect des dates de ventes (délibération n°48 du Conseil Municipal du 28 juillet 2003).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N°44 : Destruction tickets repas pour restaurant scolaire :

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'en raison du changement du prix du ticket repas au Restaurant Scolaire pour l'année 2005-2006, il y a lieu de procéder à la destruction des tickets restants de l'année 2004-2005 numérotés de 10922 à 12000.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°45 : Convention ciné-été

Dans le cadre de ciné-été, la projection du film « Boudu » de Gérard Jugnot a eu lieu le 18 juillet 2005 à Villette-de-Vienne.

Le tarif était fixé à 3,20 € par spectateur pour les droits d'exploitation cinématographique.

Il convient de donner tout pouvoir au maire pour la signature d'une convention entre la ville de Vienne et la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne tout pouvoir au maire ou à l'adjoint délégué pour la signature de cette convention et des formalités administratives et comptables qui en découlent.

N°46 : Location chapiteau :

Compte tenu des nombreuses demandes de particuliers et d'associations pour louer le chapiteau au mois de septembre et étant donné que les modalités de passation au comité des fêtes ne sont pas terminées pour une reprise de ce chapiteau, il convient de prolonger la location pour les mois de septembre et octobre 2005 aux particuliers et aux associations.

Le montant de la location à la journée est de 70 € et la caution est fixée à 200 €. Les conditions précises de location sont stipulées dans la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de prolonger la location du chapiteau aux particuliers et aux associations jusqu'au 31 octobre 2005 dans l'attente d'une solution de reprise par le comité des fêtes, et autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

N°47 : Autorisation pour signature convention cuisine centrale de vienne :

Annule et remplace la délibération n°33 qui donnait pouvoir au maire pour la signature de la convention de prestation de services entre la ville de Vienne et la commune de Chuzelles.

En effet, il a été omis de donner pouvoir à l'adjoint délégué. Il convient d'autoriser Marie-Thérèse CARRET, Adjoint, à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner tout pouvoir à Marie-Thérèse CARRET, Adjoint, pour la signature de la convention de prestation de service avec la Ville de Vienne et de tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

N°48 : Participation fête de la musique :

La fête de la musique a eu lieu le 25 juin 2005 organisée par l'association des Classes en 5. Il est proposé d'attribuer une aide financière exceptionnelle, dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique avec orchestre ou assimilés et animations (sonorisation exclue) d'un montant de 500€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'octroyer une participation financière exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association des Classes en 5 de Chuzelles.

N°49 : Election d'un nouvel adjoint :

Monsieur le maire donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Jean MIELCZAREK de son poste d'adjoint Voirie Bâtiments Travaux et de conseiller municipal, décision motivée par des raisons personnelles.

Sa décision a reçu un avis favorable de la part de Monsieur le sous-préfet de Vienne.

Le maire remercie Jean MIELCZAREK pour le travail accompli et sa disponibilité au service des chuzellois et chuzelloises.

Le maire présente le poste de 5^{ème} adjoint vacant et demande aux élus intéressés de présenter leur candidature.

Le conseil municipal prend acte.

Madame Marielle MOREL se propose pour le poste de 5^{ème} adjoint.

Les élus sont invités à procéder au vote qui a lieu à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

- Madame Marielle MOREL est désignée comme 5^{ème} adjointe par 12 bulletins pour et un blanc. Elle aura principalement en charge la communication, le cadre de vie et les grands dossiers.

N°50 : Election d'un nouveau conseiller délégué :

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de remplacer Madame Marielle MOREL, pour ses fonctions de conseillère déléguée, suite à sa nomination en qualité d'adjoint, et demande s'il y a des candidatures.

Seule, Madame Marie-Thérèse ODRAT, conseillère municipale, propose sa candidature.

Le conseil municipal prend acte.

Les élus sont invités à procéder au vote qui a lieu à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

- Madame Marie-Thérèse ODRAT est désignée comme conseillère déléguée par 12 bulletins pour et un blanc.

Elle aura principalement en charge les bâtiments.

Le maire présente ses félicitations aux 2 élus.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et décide de délibérer.

N°51 : Désignation de délégués dans différentes commissions communales :

Suite à la démission de Monsieur Jean MIELCZAREK, il y a lieu de pourvoir à son remplacement dans les différentes commissions communales dont il était membre.

Après délibération, les désignations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

- commission bâtiments : Marielle MOREL et Alain CASTRO
- commission fêtes et sports/relation avec les associations : Didier CAMUZET
- commission urbanisme : Annie SYLVAIN et Didier CAMUZET
- commission finances/budget : Marielle MOREL et Marie-Thérèse ODRAT
- commission voirie : Marie-Thérèse CARRET et Edith AURIC
- commission appel d'offres : Didier CAMUZET

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et décide de délibérer.

N°52 : Désignation d'un délégué suppléant au SICOGEC :

Suite à la démission de Monsieur Jean MIELCZAREK, délégué suppléant au SICOGEC, il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

Après délibération, Marie-Thérèse ODRAT est nommée déléguée titulaire au SICOGEC à l'unanimité.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et décide de délibérer.

N°53 : Désignation d'un délégué dans la commission voirie-travaux a la Communauté d'Agglomération du pays viennois :

Suite à la démission de Monsieur Jean MIELCZAREK délégué à la commission voirie/travaux à la C.A.P.V., il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

Après délibération, Marie-Thérèse CARRET est nommée déléguée à la commission voirie/travaux de la C.A.P.V. à l'unanimité.

N°54 : Décision modificative budget communal n°1 pour signalisation routière, cartographie et numérotation :

Afin de procéder au règlement de la fourniture et de la pose des panneaux pour la numérotation des rues, il y a lieu de procéder à différentes opérations comptables, dans la section d'investissement :

- dépenses compte 2032 (cartographie territoire + rues) : -2238 €
- dépenses compte 2313 (immos en cours-constructions) : -4500 €
- dépenses compte 2315 (immos en cours-inst.techn.) : +6738 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et décide de délibérer.

N°55 : Décision modificative budget communal n°2 pour participation au syndicat des 4 vallées :

Afin de pouvoir régler la participation de la commune au Syndicat des 4 Vallées (pour les études faites concernant l'Abereau et la Sévenne), il y a lieu de procéder à des réajustements comptables à la section de fonctionnement:

- dépenses compte 6554 (contribution organ.regroup.) : 5900 €
- recettes compte 7381 (taxe add. Droits de mutation) : 5900 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

N°56 : Décision modificative budget assainissement n°1 pour travaux Sévenne :

Afin de régler les travaux d'assainissement qui ont eu lieu vers la Sévenne, il y a lieu de procéder à des réajustements comptables dans la section d'exploitation :

- dépenses compte 6152 (entretien et réparations) : 3450 €
- dépenses compte 627 (frais commission ligne de crédit) : 200 €
- recettes compte 704 (travaux) : 3650 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

La délibération suivante proposée au conseil municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le conseil municipal prend acte et décide de délibérer.

N°57 : Autorisation pour signature du marché pour les salles de la cure :

Dans le cadre du lancement du marché à procédure adaptée pour les salles de la cure, il y a lieu d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces se rapportant à ce marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner tout pouvoir au maire ou à l'adjoint délégué, pour la signature de toutes pièces du marché et de tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

◆ **COMPTES-RENDUS COMMISSIONS
COMMUNALES ET SYNDICATS
INTERCOMMUNALES :**

Restaurant scolaire :

A compter du 1^{er} septembre 2005 le fonctionnement du restaurant scolaire est modifié. L'élaboration des repas sera désormais confiée à la cuisine centrale de Vienne. Les travaux d'aménagement du restaurant scolaire qui en découlent sont en cours notamment l'installation d'un four prêté par la cuisine centrale.

Un règlement complet récapitulant toutes ces modifications sera distribué à la rentrée à tous les parents.

Centre aéré des MILLE-LOISIRS :

Les locaux actuels où sont accueillis les enfants de 4 à 6 ans n'étant plus conformes, une solution en urgence doit être trouvée pour les mercredis et les petites vacances pour l'année 2005/2006.

Cet été la commune de Serpaize avait mis à disposition son école et cette solution a été très satisfaisante.

La P.M.I. a donné son agrément pour l'occupation de la maternelle de Chuzelles pour 25 enfants, le nombre habituel du fonctionnement des mercredis. Mais les responsables du centre de loisirs nous ont indiqué que lors des vacances scolaires, les enfants participant aux activités sont une quarantaine, et jusqu'à 80 pour les congés d'été. Il faut donc élargir les possibilités.

Une réunion aura lieu très prochainement avec les communes voisines pour trouver une solution plus appropriée.

C.A.P.V. :

Une réunion a eu lieu à Pont-Evêque avec le conseil général de l'Isère au sujet des contrats territoriaux.

Des explications sur le fonctionnement de ces contrats ont été données, notamment la définition des territoires. Leur durée sera de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2006. Le conseil général laisse clairement entendre qu'il y aura une réduction des aides. Ces dernières seront confirmées seulement après délibération de l'assemblée départementale.

◆ **DIVERS :**

TEXCOL :

Proposition pour la collecte de vêtements et de linge de maison : il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition.

Aménagement route du stade :

Des études sont en cours pour l'aménagement de la voie communale 3A – route du Stade.

Sécurité R.D.36 « Les Dauphines » :

Une pétition des riverains du hameau des Dauphines a été adressée à Monsieur le maire de Villette-de-Vienne afin de lui faire part de leur inquiétude par rapport à la sécurité de la R.D.36 dans la traversée du hameau des Dauphines (nombre croissant de véhicules, vitesse excessive, imprudence, etc...).

Une copie a été adressée au maire de Chuzelles. Les services du conseil général de l'Isère et de la gendarmerie ont été sollicités pour améliorer la situation.

Congrès Départemental des maires et adjoints de l'Isère :

Le 48^{ème} congrès départemental des maires et adjoints aura lieu le samedi 15 octobre 2005 à Saint-Marcellin. Les inscriptions sont à faire parvenir avant le 19 septembre 2005.

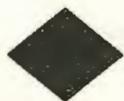
Réunions – invitations :

- 12 septembre 2005 à 18 heures : commission voirie
- 15 septembre 2005 à 17 heures : pot de bienvenue aux enseignants
- 16 septembre 2005 à 19 heures : commission finances
- 19 septembre 2005 à 19 heures : commission urbanisme
- 23 septembre 2005 à 20 heures : conseil municipal
- 26 septembre 2005 à 18 heures 30 : commission bâtiments
- 1^{er} octobre 2005 : nettoyage de la commune
- 21 octobre 2005 à 20 heures : conseil municipal
- 18 novembre 2005 à 20 heures : conseil municipal
- 16 décembre 2005 à 20 heures : conseil municipal
- 12 février 2006 à 12 heures : repas de nos aînés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 heure 45.

Le Maire,

G. BOURGUIGNON



INFORMATIONS COMMUNALES

Environnement

Z.N.I.E.F.F - ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

MIEUX CONNAITRE NOTRE PATRIMOINE NATUREL AVEC L'INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

En France, l'inventaire des zones naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) constitue l'un des principaux outils de connaissance du patrimoine naturel.

Il existe depuis les années 80, et nécessite bien entendu une révision périodique.

En Rhône-Alpes, sa mise à jour est désormais en voie d'achèvement.

Elle a mobilisé depuis 1998 une centaine de connaissances du monde vivant.

La synthèse de ce travail de collecte considérable fait encore l'objet de nombreux échanges avec les communes concernées et ceci depuis maintenant un an, avant une ultime validation par les instances scientifiques (notamment au final le Muséum National d'Histoire Naturelle) espérée fin 2005...

Néanmoins, le résultat de ce travail est d'ores et déjà consultable par tous à partir d'une entrée communale, sur le site Internet de la Direction Régionale de l'Environnement :

<http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr>



Quel est le rôle d'un tel inventaire ?

Il consiste à divulguer le plus largement possible (à destination des administrations et des élus, mais également des associations et de tous les citoyens) les connaissances disponibles en matière d'espèces de faune, de flore et de milieux naturels rares.

Ce n'est bien-sûr qu'un inventaire et, en lui-même, il ne suffit pas à protéger ces derniers des multiples atteintes qui les menacent. Mais sa prise en compte permet de mieux tenir compte d'un tel patrimoine à l'occasion des grands projets d'aménagement (grandes infrastructures, etc.) et, plus localement, à l'échelle communale, par exemple lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Le résultat de l'inventaire montre et c'est plutôt une bonne nouvelle que la région Rhône Alpes conserve une « biodiversité » très forte en dépit des mutations brutales de l'ère industrielle.

Il en est ainsi des coteaux du Viennois tels que celui de Leveau sur la commune de CHUZELLES, pourtant enchâssés dans une agglomération importante : ils présentent toujours un grand intérêt botanique, lié à la présence d'un cortège de plantes rares traduisant souvent une influence méditerranéenne.

La Gagée de Bohême, petite liliacée piquetant d'étoiles jaunes les pelouses rases dès le mois de janvier, est par exemple une espèce protégée, qui vit sur les pelouses rocailleuses exposées au sud, abruptes et arides, avec une faible concurrence végétale.

La région de Vienne conserve encore quelques-unes de ses plus belles populations françaises...



Matinée nettoyage du village Samedi 1 octobre 2005

Nous vous donnons rendez-vous pour notre habituelle matinée nettoyage de la commune le:

Samedi 1 octobre 2005
devant la mairie

1er départ: 7h30 pour les lève-tôt
2ème départ: 8h30

Des sacs et des gants seront à votre disposition.



Exemples de recyclage de la bouteille à la piscine....

Quelques élus de la commission environnement et des techniciens de la CAPV ont répondu à l'invitation de " Valorplast " pour visiter, le 6 juillet 2005, l'entreprise " Desjoyaux " à la Fouillouse dans la Loire.

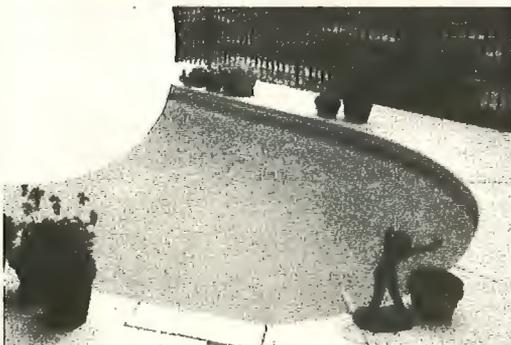
Pourquoi cette visite ? Tout simplement pour suivre le parcours de nos contenants plastiques.

Ce que nous mettons dans les bacs " jaunes " est récupéré par l'entreprise RCP à St Cyr sur Rhône et trié.

Des balles sont faites avec toutes nos bouteilles plastiques opaques ou transparentes puis transportées et vendues dans 25 usines de régénération et de recyclage - dont l'usine de piscines " Desjoyaux ". Là, les bouteilles sont broyées, séchées, de nouveau broyées pour obtenir des paillettes stockées en silos ou en big-bags , puis par un système d'injection à 200° elles sont transformées en palettes et en coffrages pour piscines ...



La société " Valorplast " sert ainsi d'intermédiaire entre les entreprises de recyclage et les entreprises qui valorisent nos flacons plastiques. Certaines traitent nos contenants pour en faire une nouvelle matière utilisée pour faire des tubes et mandrins, du mobilier urbain, des bacs, des flacons, des cerclages (...), d'autres utilisent uniquement les plastiques transparents pour fabriquer des fibres (pull polaire, doudoune, couette) ou de nouvelles bouteilles transparentes (eau).



Cette visite très intéressante nous rappelle qu'il est nécessaire de trier sans oublier les contenants des produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien qui se valorisent très bien (bouchon compris) .

Michèle LABOREL-LACITS (Chonas l'Amballan)
Marie-Thérèse ODRAT (Chuzelles)
Marie-Paule ROLIN (Vilette de Vienne)

C.C.A.S - Centre communal d'actions sociales

Communiqué de presse

Le Centre Local d'Information et de Coordination Gérologique de l'Isère Rhodanienne (CLIC) propose aux retraités et personnes âgées **domiciliés sur les cantons de Roussillon et de Vienne**, des bilans de santé, à partir **de 60 ans**

Cette action est organisée en partenariat avec la CPAM de Vienne et le centre de prévention des Alpes (CPA)

Ces bilans sont accessibles :

- Aux retraités affiliés au régime général de la sécurité sociale et leurs ayants droits dès 60 ans
- Aux retraités SNCF, MGEN, PTT, de la fonction publique, ou clercs de notaire et leurs ayants droits à partir de 60 ans

Le prochain bilan est prévu le : **Mardi 27 septembre 2005 au :**

**RELAIS SANTE
3 place St Pierre
38200 Vienne**

Les inscriptions se feront directement **au bureau du CLIC**.
Téléphone : 04 74 78 30 32

Si vous remplissez les conditions et que vous souhaitez faire le point sur votre santé avec des professionnels, vous pouvez vous renseigner au bureau du CLIC, **du lundi au vendredi de 9h à 17h**
La participation financière demandée par le CPA est de 4 euros

**Adresse : CLIC de l'Isère Rhodanienne
Hôtel de Ville
BP 126- 38200 Vienne Cedex**



Don du sang

Il n'existe pas de produits capables de se substituer complètement au sang humain.

Le don du sang est donc irremplaçable et indispensable pour sauver une vie.

Nous vous attendons nombreux lors de la prochaine collecte qui aura lieu le:

**Lundi 24 octobre 2005
de 16h00 à 19h00
à la mairie**

Journées nationales des associations d'aveugles et de malvoyants

Samedi 8 et dimanche 9 octobre 2005

Les 12 associations d'aveugles et de malvoyants se sont rassemblées au sein d'un comité national pour organiser et animer ces journées pour que la déficience visuelle ne soit pas une cause de dépendance et d'exclusion.

Pour cela elles favorisent la communication et l'autonomie des personnes aveugles et malvoyantes, développent toutes les perceptions sensorielles dès le plus jeune âge, encouragent l'accès à l'écriture et à la lecture, soutiennent la rééducation fonctionnelle, proposent des formations professionnelles adaptées, financent des programmes de recherche médicale....

Tout le week-end, ces associations se mobiliseront pour faire connaître leur action et solliciter la générosité du public.

Bâtiments — Travaux d'été

École Maternelle :

- Pose de volets roulants et de stores sur la face sud de la salle d'éveil.
- Pose d'un volet roulant dans le bureau de la directrice
- Changement des temporisateurs et installation d'un réducteur d'eau au lavabo des toilettes enfants
- Pose de prises dans les classes des petits, moyens et dans le bureau de la directrice
- Décapage et métallisation de tous les sols et nettoyage des vitres

École Primaire :

- Dépose d'un lavabo
- Pose d'un WC pour les enfants
- Carrelage des 2 toilettes « instituteurs et enfants » sol et mur
- Installation de prises électriques et d'évacuations pour la machine à laver et le sèche linge

Restaurant scolaire :

- Pose d'une barre anti-panique à l'issue de secours

Mille-Club :

- Remplacement de la porte vitrée dans la cuisine
- Métallisation des sols « plastiques »
- Nettoyage des sols et des vitres

Stade :

- Carrelage du WC extérieur
- Carrelage des douches

École Maternelle, École Primaire, Restaurant Scolaire :

- Métallisation, spray des sols « plastiques »
- Nettoyage des sols et des vitres
- Nettoyage du carrelage mural, des peintures de la hotte et des luminaires au restaurant scolaire

Appartement de l'étage du groupe scolaire :

- Réfection totale de la salle de bain

Par nos employés et les 5 emplois « vacances » :

Travaux de peinture :

- des barrières devant la mairie
- des bancs extérieurs mairie école
- des fenêtres de l'appartement, couloir et classe à l'étage
- de la barrière du pont « côte Renard »
- du plafond et des murs de la salle de bain située dans l'appartement de l'étage du groupe scolaire

A l'École Maternelle :

- Lasure de la cabane en bois
- Traçage de 4 jeux au sol dans la cour
- Peinture du plafond de l'espace cuisine
- Pose de grillage torsadé et d'un portillon

Sans oublier les travaux permanents :

- Arrosage des fleurs
- Tonte des espaces verts
- Entretien du stade
- et nombreuses petites actions: meubles à refixer, changement ou réfection d'étagères, vérification de tous les luminaires.

Écoles

Nouvelles équipes enseignantes pour l'année 2005—2006

L'école élémentaire accueille: 129 élèves

L'école maternelle accueille: 74 élèves

- * **Classe des petits:** Annie DIARD
25 élèves
- * **Classe des moyens:** Alexandra BONY
21 élèves
- * **Classe des grands:** Danielle COUDRET
28 élèves

- **CP :** Éric ROIZIN
23 élèves
- **CE1:** Stéphanie DAVID
28 élèves
- **CE2:** Natacha MUZY
26 élèves
- **CM1:** Marie-Pierre BRUGEVIN
23 élèves
- **CM2:** Olivier BRUN
29 élèves

FRET FERROVIAIRE

Association **PARFER**

« Pour une Alternative Raisonnée Ferroviaire - les Élus Riverains »

Siège Social et Adresse Postale: 2, rue Centrale
69970 CHAPONNAY

Horaires d'ouverture du Bureau: 8h à 12h tous les jours (sauf le 3^{ème} jeudi de chaque mois)

Tél. : 04 78 96 44 29
Fax : 04 78 96 08 51

Site : www.parfer.org
E-mail : contact@parfer.org

CHAPONNAY LE 16 JUIN 2005

LETTRE OUVERTE AU PREFET

Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Rhône,

Nous avons choisi, ce soir, à l'issue de la troisième réunion publique, de nous adresser à vous, dans le plus grand respect dû à votre fonction ainsi qu'à votre personne, pour vous faire part de la lassitude et du désarroi des citoyens de l'Est Lyonnais accablés par le fardeau des nuisances toujours plus nombreuses, toujours plus contraignantes, afin que vous puissiez en faire part aux responsables de l'état.

Je voudrais vous rappeler tout d'abord que nous ne sommes opposés ni au principe du fret ferroviaire ni au développement de notre région, mais que nous sommes mobilisés pour la défense de nos populations qui ont déjà consenti de nombreux sacrifices sur l'autel de l'intérêt collectif et qui n'ont aucun besoin de nuisances nouvelles et de contraintes supplémentaires.

Nous avons le sentiment, au sein de notre association, d'être le jouet d'intérêts qui nous dépassent et nous sommes devenus, quelque part, **les orphelins d'une République à laquelle nous avons toujours cru**. Malgré notre intense activité auprès des responsables, à tous les niveaux, nous n'avons jamais été considérés comme des interlocuteurs responsables dont les positions sont prises en compte et considérées avec justice. En effet, depuis le début de cette affaire de contournement, il y a visiblement **des non dits et des arrières pensées**.

Le débat public qui a eu lieu en 2001 évoquait les contournements routier à l'Ouest et ferroviaire à l'Est. Qu'en est-il aujourd'hui ? **Le COL n'est plus évoqué** ! Il a disparu et plus personne n'en parle malgré la très forte densité du trafic, les bouchons récurrents et la pollution quotidienne que nous endurons sur l'A46 totalement saturée. **Pourquoi cette brutale amnésie sur ce dossier déjà très ancien ?**

Par contre le contournement ferroviaire reste d'actualité et le dossier avance à grands pas puisqu'une décision définitive pour la partie Nord est imminente. Nous avons l'impression que la mise en commun de ces deux dossiers, fait unique dans ce type de débat, était destinée à nous faire avaler **une pilule un peu amère et indigeste**.

Qu'en est-il aujourd'hui du CFAL ? Il a été partagé en deux zones Nord et Sud comme s'il s'agissait de **diviser pour mieux régner**. La partie Nord a gardé ses quatre fuseaux qui se rejoignent tous vers Grenay/Saint-Laurent de Mûre avec un fort impact sur ces deux communes. Quant à la partie Sud, il en est de moins en moins question. Horizon 2020, 2040, voire jamais, nous a-t-on laissé entendre.

Par contre, il est aujourd'hui acquis que le **doublage des voies sur l'axe Lyon/Grenoble** se fera. Ces lignes nouvelles passeront à quelques dizaines de mètres de nos habitations. Comme le fret ferroviaire n'a de sens que dans la continuité, il passera fatalement sur les nouvelles voies construites pour aller rejoindre Saint-Fons et la rive droite du Rhône.

S'il est normal de désimpacter le centre de Lyon, **pourquoi le faire en déplaçant les dangers potentiels de quelques kilomètres et en apportant les nuisances aux habitants de la partie Sud ?**

Saint-Priest et Mions sont, entre autres, les villes les plus touchées. 55 000 habitants seront pris en otage ; **C'est inadmissible !** Pourquoi vouloir recommencer les erreurs du passé alors que l'occasion était belle d'éloigner les risques des habitants ?

Pourquoi, Monsieur le Préfet, faire preuve d'autant de prudence sur le « Porté A Connaissance » avec de vastes zones de protections pour les communes et vouloir ici **ne pas écouter nos craintes et nos doutes ?**

Soulager Lyon ? Oui ! pour de nombreuses raisons que nous avons comprises et que nous partageons. Mais venir nous rendre, ici, la vie impossible, Non ! car nous sommes des citoyens aussi méritants que les autres. Dans le document de consultation qui nous a été adressé, il est dit pour chacun des fuseaux, sic, « *Le raccordement à la ligne existante Lyon-Grenoble se heurte à une urbanisation dense, dans le fuseau et à proximité, à la présence de zones d'activités et de sites SEVESO* » (10 sont recensés sur ce même document).

Vous comprenez bien que de cela nous n'en voulons pas.

Nous voulons donc un projet clair, lisible, qui prenne en compte les attentes de cette France d'en bas qui n'en finit plus de subir contraintes et nuisances et qui, aujourd'hui, est à la limite de l'exaspération.

Du fret ? Oui, mais où ? et avec quelles perspectives ? Local, National, Européen ?

Des voyageurs ? Oui, mais où ? et en fonction de quel projet ?

Prétendre que la mixité des lignes à venir est une nécessité va à l'encontre du principe même qui a conduit à cette réalisation.

Pour toutes ces raisons, les propositions qui nous sont faites aujourd'hui ne nous conviennent pas. Nous refusons d'être une fois de plus prisonniers de calculs savamment orchestrés en haut lieu pour minimiser les coûts. Et quand je parle de prisonniers, c'est pour rappeler que, en prime, nous allons aussi avoir une prison.

Il faut donc, Monsieur le Préfet, que vous considériez que l'Est Lyonnais a droit, autant que le reste de l'agglomération, à **une réelle qualité de vie** et que vous preniez en compte la proposition soutenue par PARFER, même si elle est hors périmètre.

Il faut, d'autre part, que vous exigiez la réalisation, sans interruption, de l'ensemble du contournement du Nord jusqu'au Sud. Ce sera le prix à payer pour que ce projet puisse se réaliser dans le calme et la sérénité.

Avec les associations locales et l'ensemble des habitants de nos communes, nous sommes fermement décidés à mener jusqu'au bout ce combat qui consiste, pour nous, à ne tolérer que ce qui est tolérable et à ne supporter que ce qui est supportable.

Cela étant, nous vous adressons, Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Rhône, nos salutations républicaines les plus respectueuses.

Lettre envoyée à Monsieur Le Préfet du Rhône par l'association P.A.R.F.E.R.



PÊLE - MELE

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tel : 04 74 57 90 97

Fax : 04 74 57 43 08

E.mail : mairie-chuzelles@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-chuzelles.fr

Horaire d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8 h30 – 11 h30

Mercredi : 10h00 – 11h30

Vendredi : 16h00 – 19h00

Bon à savoir

♦ SMIC

Depuis le 1^{er} juillet 2005:

- 8.03 € brut de l'heure (6,33 € net)

- montant mensuel: 1217.88 € pour 35 h hebdo

- pour 39h: 1370.99 € (-20 salariés) et
1391.87 € (+20 salariés)

♦ RMI

Depuis le 1^{er} janvier 2005 (par mois)

1 personne seul: 425.40 €

2 personnes: 638.10 €

3 personnes: 765.72 €

♦ Plafond Sécurité sociale

2516 € par mois ou 30192 € par an pour 2005

♦ coût de la construction

Indice INSEE : 1270 au 1^{er} trimestre 2005

Moyenne des 4 derniers trimestres: 1269,50

(+ 4.83% sur 1 an)

♦ Prix à la consommation

-0.3% en juillet 2005, soit 1.6% de hausse en
rythme annuel.

Agenda des manifestations

septembre 2005

- 4 Tournoi de foot "Nicolas BAUDOUX"
- 17 Exposition à la chapelle Saint-Maxime – CHP
Concert à la chapelle Saint-Maxime – La clé des chants
- 18 Concours de boules - RAPTAG
- 24 Randonnée AFR
- 30 Assemblée Générale – Sou des écoles

octobre 2005

- 1 Assemblée Générale – Arts et loisirs à gogo
- 14 Assemblée Générale – FNACA
- 16 Journée détente – AFR
- 23 Belote – Trait d'Union

novembre 2005

- 6 Repas – Chorale "La Clé des chants"
- 11 Commémoration
- 20 Boudin – ABC boules
- 25 Assemblée Générale – Sévenne environnement

ANIMATIONS D'ÉTÉ

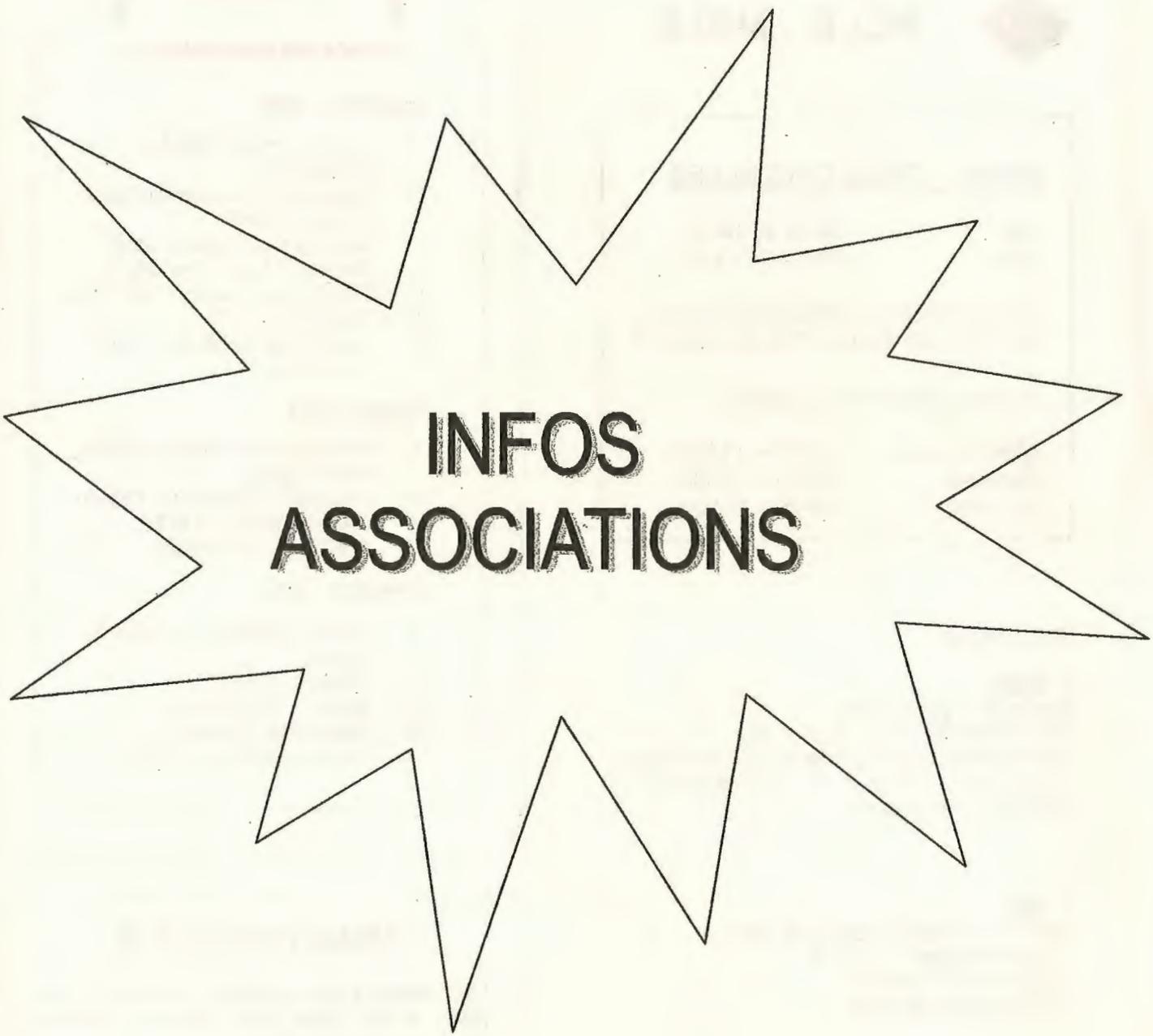
Les vacances sont terminées, mais ce mois de juillet a été animé pour celles et ceux qui étaient dans la commune.

Dès le 4 juillet, « Les pompe l'air » et « Zéphirologie » ont évité les intempéries pour amener un peu de jazz dans notre village (voir édition précédente).

Le 13 juillet, le comité des fêtes a organisé l'animation de la fête nationale (avec un jour d'avance). Le poulet basquaise a été apprécié des convives, et la musique a permis à chacun de danser sur des airs variés. Le nombreux public a salué la qualité du feu d'artifice par ses applaudissements.

Le 18 juillet, à Villette de Vienne, la projection de « Boudu », n'a malheureusement pas attiré la foule attendue pour ciné été.

Prochaines animations, le marché de Noël le samedi 3 décembre 2005, festival d'humour le lundi 20 mars 2006.



INFOS ASSOCIATIONS

Devant l'augmentation du nombre des articles soumis par les associations, nous vous demandons de faire tenir vos informations dans une demi-page

Les articles des associations sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.
La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.

ASSOCIATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

ABC boules	AVALLET Bernard	Chemin de Boussole	Chuzelles
ACCA Chasse	LABBE Patrick	Le village	Chuzelles
A.I.D.M.R.	MONNIER Jacqui	Pauphile	Seyssuel
Amis de la Grole	BAUDOUX Maxime	Lot. Pleine Campagne	Chuzelles
ARYNA Voyages	RAYNAL Guy	Le Rival	Chuzelles
Arts et Loisirs à Gogo	LE GOUGUEC Anne	Les Rives de la Sévenne	Chuzelles
ARVS (Don du Sang)	ODRAT M. Thérèse	Thiers	Chuzelles
Association Parents d'Elèves	TARAVEL Sylvie	Lotissement Romet	Chuzelles
Association Familiale Rurale	PRAS Renée	Thiers	Chuzelles
Association Pêcheurs Gère Rh.	NAQUIN Michel	30. av. Général Leclerc	Vienne
Cap Montagne	VILLARD Philippe	Lot St Maurice n°9	Chuzelles
Centre Mille Loisirs	CRIVELLI Jeanine	Le village	Chuzelles
Ch'tis de la Sévenne	CAUDRON Michel	N°5 Lot Calliolat	Luzinay
Chorale « la clé des chants »	CHANAL Christian	Boussole	Chuzelles
Chuzelles Histoire&Patrimoine	ROCHE Gilbert	Le village	Chuzelles
Club Anciens « Trait d'Union »	JAMAIS Roger	St Hippolyte	Chuzelles
Comité des Fêtes	CHIRAT Raymond	Les Serpaizières Est	Chuzelles
Ecole de Musique	HAMAIDE Thierry	11, jardin St Benoît	Vienne
Etoile Sportive de la Sévenne	LORAIN Marc	Clos des Cèdres	Villette de Vienne
F.N.A.C.A.	PLANTIER Joseph	Chemin de Boussole	Chuzelles
Football Club de la Sévenne	MOREL Philippe	L'Orée du Village	Chuzelles
Gymnastique volontaire	ROUSSET Suzanne	Le Rival	Chuzelles
Harmonie Chuzelles-Seyssuel	FANGET Sébastien	Le Calypso allée 4	Vienne
RAPTAG	CASTRO Alain	N°4 St Maurice	Chuzelles
Rugby Club de la Sévenne	LOCATELLI Gérard	La Lombardière	Luzinay
Saint Vincent Chuzelles	DIGONNET Norbert	Villa Colénor – Boiron	Chuzelles
Saint Vincent Leveau Massier	CARRET Michel	La Devillière	Chuzelles
Ski Club de la Sévenne	BROSSARD Philippe	Gravetan	St Just Chaleyssin
Sou des Ecoles	THIRIAT Pascale	Boussole	Chuzelles
Un bouchon, un sourire	VENDEVILLE Robert	Les Dauphines	Chuzelles
2001 Odyssée Jeunes Chuzell.	CAMUZET Cyril	N°20 Le Plein Sud	Chuzelles
Vigilance	REGAL Yves	Les Dauphines	Chuzelles

RANDONNEE PEDESTRE



L'association familiale de CHUZELLES vous propose une journée randonnée pédestre.

Samedi 24 septembre 2005

**St Julien sous
Montmelas**

(aux environs de Villefranche sur Saône)

dénivelé : env. 500 m

Départ en voitures particulières de Chuzelles à 8h00 précise place de la mairie. Prévoir le pique-nique.

Renseignements : Daniel BRUNET ☎ : 04-74-57-08-76

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHUZELLOISE

ADULTES > REPRISE DES COURS

LE MARDI 13 SEPTEMBRE 2005

ET LE JEUDI 22 SEPTEMBRE 2005

MARDI 8 h 45/ 9 h 45 Forme Sport Santé – Gym Volontaire « Traditionnelle »
10 h / 11 h Forme Entretien – Gym Volontaire Douce
19 h 30 / 20 h 30 Forme – Gym Volontaire Tonique

JEUDI 19 H / 20 H Forme – Gym Volontaire Tonique
Cours sur musique – étirements – abdos – fessiers – cardio - assouplissements
Matériel utilisé : Step, Elastiband, Ballons, bâtons, cordes, bandes lestées, etc..

ENFANTS (MIXTE) > REPRISE DES COURS

LE MARDI 13 SEPTEMBRE 2005

MARDI 16 h 45/ 17 h 45 : Enfants de 4 à 6 ans
Eveil corporel – Jeux d'apprentissage ludique (communication – espace - découverte de l'autre – Motricité)
Découverte de l'équilibre, de l'adresse, par des parcours d'obstacles
Petit matériel : tunnel, parachute, cerceaux, ballons, raquettes.

NOUVEAUTE

MARDI : 18 h / 19 h : Enfants de 6 à 12 ans
Découverte de la G.R.S. (Gymnastique, Rythmique et Sportive)
Matériel : ballons, cerceaux, rubans, cordes

ATTENTION ! LE COURS AURA LIEU AVEC UN MINIMUM DE 12 ENFANTS INSCRITS

INSCRIPTIONS LE MARDI 6 SEPTEMBRE 2005

DE 16 H 30 A 19 H

AU MILLE CLUB DE CHUZELLES

Montant de la COTISATION pour 1^{ère} ANNEE 2005/2006 / 1 SEANCE D'ESSAI GRATUITE

ADULTES : 76 Euros

ENFANTS : 72 Euros

Tarif dégressif pour le 2^{ème} Enfant : 66 Euros

Contact : Danièle THOMANN 06.84.24.51.86

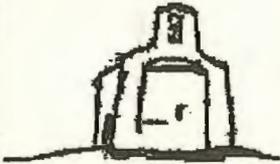
A Bientôt

*Chuzelles, Histoire & Patrimoine
et la chorale la " clé des chants "*

vous invitent dans le cadre des journées européennes du patrimoine

samedi 17 septembre 2005

à la



Chapelle Saint-Maxime

de 14h30 à 19h30

Exposition : « Ces objets qui nous parlent, objets de mémoire, mémoire d'objets »

18 h 30 : Concert de la chorale « la clé des chants »

Le verre de l'amitié clôturera la fin de la saison 2005



le Sou des Ecoles

remercie toutes les personnes qui,
grâce à leur aide, nous ont permis de
mener à bien la ~~kermesse~~ de fin d'année,

ainsi que tous les parents et enfants qui ont participé à nos
manifestations tout au long de l'année scolaire.

Nous vous donnons rendez-vous le

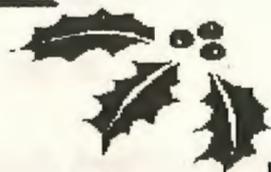
vendredi 30 septembre à 20h30

salle des Poletières pour notre

assemblée générale



Comité des fêtes



*Pour sa cinquième édition le marché de Noël
aura lieu le*

Samedi 3 décembre 2005

au centre village

*Si vous souhaitez exposer, une fiche d'inscription sera à votre disposition
en mairie à partir du 25 septembre 2005.*

Date limite des réservations mardi 15 novembre 2005

Pour tout renseignement: Raymond Chirat ☎ : 04 - 74 - 57 - 08 - 48



Bulletin tiré à 800 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N° 79 Dépôt légal – août 2005